

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## SEANCE DU 9 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize, le neuf octobre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du trente septembre deux mille treize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François KOSCIUSKO-MORIZET, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 31 présents à la séance,

**PRESENTS :**

M. KOSCIUSKO-MORIZET	Mme MARQUET	M. BLANDIN
M. BARRIER	Mme DUCRET	M. BLANCHARD
M. FORTIN	Mme LECONTE	Mme ROSSI (jusqu'au point n°6)
Mme SARINELLI	M. MOREL	M. GIAFFERI
M. TOURIN	M. KEMKENG	M. DURDUX
M. SIMONNET	Mme MACIEL	Melle CANDELIER
Mme MAZARD	M. MAURION	M. TABIT
M. DETOLLE	M. CHABOUD	Mme de LONGEVIALLE
Mme BOMPAIRE	Mme LETELLIER-	MOULAÏ
M. DUBY	MARCHIVIE	
M. PATRY	Mme BOUQUET	
Mme BONIMOND	M. BRIGAUD	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme DESTOUCHES	à	M. KOSCIUSKO-MORIZET
Mme ROUX-FOUILLET	à	Mme MAZARD
Mme FLAMANT	à	M. MAURION
M. BENYAHIA	à	Mme LETELLIER-MARCHIVIE
Mme ROSSI (à partir du point n°7)	à	M. BLANCHARD

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Frédéric BRIGAUD a été désigné secrétaire de séance.

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 57 67 47 58

mairie@ville-sevres.fr

www.ville-sevres.fr

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2013

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu analytique de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2013.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

2. Intercommunalité - Approbation du contrat de développement territorial de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et de ses sept communes adhérentes

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

3. Intercommunalité - Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat modifié de la communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

4. Communication du Maire sur le projet de loi portant création de "La Métropole du Grand Paris" - Proposition de voeu

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

5. Intercommunalité - Création de SO DIGITAL Agence Numérique Communautaire sous forme de Groupement d'Intérêt Economique Public (GIP) - Approbation de la convention constitutive et autorisation donnée au Maire pour la signer.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

6. Fonds d'Insertion pour les Jeunes (FIJ) - Signature avec le Département des Hauts-de-Seine de la convention relative à la délégation administrative des aides financières individuelles du FIJ au titre des années 2014, 2015 et 2016.

Rapporteur : Monsieur BARRIER

7. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - Autorisation donnée au Maire de signer avec le Département des Hauts-de-Seine une convention fixant les modalités de participation financière de la Ville de Sèvres au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2013

Rapporteur : Madame MAZARD

8. Présentation du Rapport social 2012.

Rapporteur : Monsieur SIMONNET

9. Affaires scolaires - Participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Ste Jeanne d'Arc - autorisation donnée au Maire de signer un avenant n° 9 à la convention du 29 novembre 1995

Rapporteur : Monsieur TOURIN

10. Personnel communal - Créations et suppressions d'emploi.

Rapporteur : Madame SARINELLI

11. Bâtiments communaux - Approbation d'une convention relative à la participation financière de l'association "Tennis Club de Sèvres" aux travaux de réhabilitation des courts de tennis situés rue de Wolfenbüttel

Rapporteur : Monsieur FORTIN

12. Bâtiments communaux - Modernisation de la médiathèque - Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention d'investissement au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Karoutchi

Rapporteur : Madame DESTOUCHES

13. Budget communal - Attribution d'une subvention complémentaire à l'association "Comité des Fêtes et des Jumelages".

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

14. Affaires domaniales - Cession d'une bande de terrain située avenue Bracquemond à Monsieur BERROU et Madame HEMERY

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

15. Affaires domaniales - Echange de parcelles entre la Ville de Sèvres et l'Office National des Forêts (ONF)

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

16. Intercommunalité - Approbation de l'acte constitutif du groupement pour l'achat de gaz naturel et efficacité énergétique du SIGEIF.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

17. Intercommunalité - Information du Conseil municipal sur le volet financier du programme d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de communications électroniques réalisé par le SIGEIF au titre de l'exercice 2012.

Rapporteur : Monsieur PATRY

18. Intercommunalité - Approbation et autorisation donnée au Maire de signer avec le SIGEIF l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Blaise Pascal.

Rapporteur : Monsieur PATRY

19. Intercommunalité - Autorisation donnée au Maire de signer avec Numéricable les conventions relatives à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques pour les rues Blaise Pascal, Riocreux, Escalier du Parc et Nungesser et Coli.

Rapporteur : Monsieur PATRY

20. Désignation d'un représentant de la Ville au conseil d'administration de l'Etablissement public de coopération culturelle "Sèvres Espace Loisirs", en remplacement de Monsieur Grégoire DE LA RONCIERE.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

21. SEMI-SEVRES - Rapport annuel au Conseil municipal sur la situation de la société en 2012.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

22. SAEM Val de Seine Aménagement - Rapport annuel au Conseil municipal sur la situation de la société en 2012

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

23. Compte rendu de la délégation au Maire

Rapporteur : Monsieur BARRIER

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 OCTOBRE 2013**

Après avoir noté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

**1. Approbation du compte-rendu analytique de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2013.**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

Le compte-rendu n'appelant aucune observation, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

**2. Intercommunalité - Approbation du contrat de développement territorial de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et de ses sept communes adhérentes**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à la majorité, avec une abstention (M. BLANDIN) et un vote contre (Mme CANDELIER).*

Après avoir rappelé que ce projet avait déjà été vu à plusieurs reprises, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été soumis à enquête publique. Le commissaire enquêteur a assorti son avis favorable de deux réserves, relatives à l'intégration du programme local de l'habitat une fois qu'il serait adopté et à l'intégration du projet de complexe sportif Marcel Bec, et d'une recommandation concernant la poursuite du projet de la Voie Royale sur Chaville. Monsieur le Maire signale qu'un document de synthèse a été joint au contrat de développement territorial, présentant l'ensemble de la procédure et les modifications prises à l'issue de l'enquête publique.

Enfin, le comité de pilotage réuni le 26 septembre dernier, sous la présidence du Préfet de région a validé toutes les modifications apportées au document. Ce document a déjà fait l'objet d'une délibération de l'ensemble des communes les jours derniers, la communauté d'agglomération se prononçant le lendemain.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur DURDUX note quelques progrès dans la nouvelle mouture du projet autour des thématiques des nouvelles technologies, de la ville durable ou encore des activités sportives. Toutefois, il souligne la difficulté à identifier l'intégration de Sèvres dans cette dynamique.

Madame CANDELIER souligne le changement infinitésimal de la nouvelle version du projet, rendant compte d'une vision du développement du territoire qui n'est pas partagée par les élus écologistes. Le commissaire enquêteur ayant rendu son rapport, elle souligne qu'il a émis deux réserves et une recommandation. La première réserve porte sur l'obligation d'intégrer le nouveau Programme local de l'habitat (PLH) de GPSO, ou plus exactement l'obligation faite à ce Contrat de développement territorial, au travers du nouveau PLH, d'atteindre un plancher de 25 % de logements

Compte-rendu analytique de la séance du 9 octobre 2013

sociaux. Madame CANDELIER note que sur une page il est indiqué que le PLH répond à un objectif de l'ordre des 30% recommandés par le SDRIF, et sur la page d'après en réponse à Paris Métropole, qui demande également 30 %, il est répondu que l'objectif est de 25%. Elle note, à la lecture du document, un important souci de précision avec beaucoup moins d'information en matière de logement, en particulier social, de même que pour les transports. Elle constate également que l'offre existante, c'est-à-dire notamment des projets récents portés par les majorités en place, ne correspond pas aux besoins actuels et futurs. Le CDT prend en compte désormais la stratégie foncière.

Sur les fiches projets qui découlent des objectifs, Madame CANDELIER indique qu'un certain nombre de projets n'en sont pas puisqu'ils existent déjà, une autre partie n'en est qu'à l'ébauche d'un début de préfiguration d'études, une grande majorité ne dispose ni d'échéancier, ni de financements, telle que la fiche sur la requalification des berges de Seine en lien avec le passage à deux fois deux voies de la RD7. De même, la gare du Pont de Sèvres évoquée lors d'un précédent conseil municipal se voit affectée d'une enveloppe budgétaire de 1,6 million d'euros hors taxe, dont 47 % seront à la charge de la commune, sans pour autant connaître la destination de cet équipement. Concernant la recommandation du commissaire enquêteur qui souhaite que la voie dite royale soit l'occasion d'un aménagement cohérent au-delà de nos frontières communales, Madame CANDELIER note que GPSO lui répondait en le renvoyant à des études ultérieures. Sur l'avis de l'autorité environnementale qui demandait que le CDT soit plus précis sur les impacts environnementaux générés par le CDT et leur traitement, il est botté en touche en expliquant par exemple que les déchets et l'approvisionnement en énergie relèvent d'un autre niveau. Madame CANDELIER estime que le CDT aura forcément des impacts environnementaux, on peut certainement en prévoir quelques-uns notamment concernant la qualité de l'air ou les ressources énergétiques, mais aucune mesure n'est développée par GPSO pour y remédier ou atténuer les effets prévisibles.

Le débat étant clos, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**La délibération est adoptée à la majorité, avec 6 votes contre : M. BLANDIN, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, M. BLANCHARD, Melle CANDELIER, Mme ROSSI.**

### **3. Intercommunalité - Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat modifié de la communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

*La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à la majorité avec trois votes contre (M. DURDUX, M. BLANCHARD et Mme ROSSI).*

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a émis un avis favorable au projet de programme local de l'habitat 2013-2018 qui constitue la suite des PLH adoptés par les communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine. Ce projet a été notifié aux communes par le Préfet des Hauts de Seine. La procédure touche à sa fin puisque les communes doivent dorénavant donner leur avis sur cette version définitive avant que le Conseil de communauté l'approuve définitivement. Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration de ce programme a fait l'objet d'un travail approfondi et a été salué par un avis favorable à l'unanimité de la part du Comité régional de l'habitat.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur BLANCHARD indique que le projet présenté n'apporte pas de réponse aux principaux griefs formulés à son encontre lors de la séance du 14 février dernier, en particulier sur le plan du logement social. Il souligne que l'objectif de mettre sur le marché 59 logements par an est très insuffisant. Il permet juste de maintenir la population existante. De ce fait la population vieillit, les prix de l'immobilier flambent, les jeunes et les familles modestes ne trouvent pas à se loger à Sèvres. Il devrait donc être amené à 100 logements. Il ne s'agit pas forcément de logements neufs. Monsieur BLANCHARD note que le PLH indique qu'il y a sur Sèvres 676 logements vacants. Il faut se donner les moyens de remettre rapidement sur le marché les logements en « vacance de longue durée » (plus de deux ans). Pour ce faire, il serait possible de mettre en œuvre le projet de loi Duflot, à savoir la garantie universelle des loyers. Il fait remarquer que, prioritairement, il faut construire des logements sociaux et même très sociaux. Le PLH fixe à 18 % du parc social le nombre de PLAI, ce qui mieux que les 10 % initiaux mais reste encore très insuffisant. Il souhaiterait que les engagements de création de logements sociaux soient augmentés et portés à 30 %.

Enfin, en ce qui concerne les « gens du voyage », Monsieur BLANCHARD déplore en premier lieu que le PLH se borne à constater que GPSO ne fait rien pour remplir ses obligations. Il regrette également, avec la Fédération nationale des associations solidaires avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT), que le schéma départemental ait fait passer le nombre de places nécessaires de 80 à 60. Ceci est d'autant plus grave que les besoins des familles sédentarisées ou très ancrées territorialement ne semblent pas avoir été pris en compte et qu'aucune création de logement social ne vient compenser cette réduction brutale.

Monsieur DURDUX indique que, si ce document donne une vision précise de l'état de la situation sur Sèvres, sa partie prospective reste insuffisante, ainsi qu'il l'avait mentionné à la séance de février. Les lacunes portent principalement sur deux points : l'offre de logement social insuffisante sur GPSO et en dessous des préconisations de la Région, et la part trop faible de Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). Ces deux objectifs devraient donc être retravaillés.

Madame MAZARD, quant à elle, rappelle que la commune de Sèvres a déjà œuvré à plusieurs reprises pour le logement social. Une maison relais a été ouverte avec 21 logements, un foyer pour jeunes travailleurs avec 27 logements sera ouvert courant 2014, le foyer Adoma est en cours de rénovation et pourrait être transformé en résidence sociale. Enfin, la production de logements sociaux reste constante.

En réponse à Monsieur BLANCHARD, Monsieur le Maire souligne qu'il convient de faire la différence, dans l'objectif de 30 % de logements sociaux, entre le stock et le flux. En outre, concernant l'accueil des gens du voyage, Monsieur le Maire rappelle que sa demande adressée à l'opposition d'indiquer des sites possibles d'accueil est restée sans suite. Il met ensuite le projet au vote.

**La délibération est adoptée à la majorité, avec 6 votes contre : M. BLANDIN, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, M. BLANCHARD, Melle CANDELIER, Mme ROSSI.**

#### **4. Communication du Maire sur le projet de loi portant création de "La Métropole du Grand Paris" - Proposition de vœu**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du projet de loi, à savoir la création d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant les E.P.C.I. de la petite couronne, les communes n'ayant plus de budget propre ni de compétence propre, le tout gérés par des conseils de

territoire. S'agissant encore d'un simple projet de loi, ses dispositions ne sont pas encore fixées. Le vœu proposé met en exergue, entre autres, la remise en cause de la coopération intercommunale initiée depuis plusieurs années. Il indique son attachement à la réussite de la construction métropolitaine, non limitée à la petite couronne, doté de ressources propres et d'une vraie capacité d'action sur des domaines stratégiques relevant de l'intérêt métropolitain et à la construction selon un mode ascendant.

Monsieur le Maire donne la parole au représentant de chaque groupe.

Monsieur BLANDIN rappelle que tous les élus municipaux sont unanimes sur la nécessité de créer une métropole. La question se pose quant aux compétences à lui confier. Le projet de Métropole donnerait à celle-ci trois compétences : l'aménagement de l'espace, le logement et le développement durable. Cet établissement public aurait une fiscalité propre, ce qui ne serait pas le cas de la proposition de création d'un pôle métropolitain multipolaire, rendant cette structure incapable d'agir. L'actuel projet de loi, déjà passé devant l'Assemblée nationale et le Sénat a eu des votes positifs, y compris de la part de parlementaires de l'opposition. En outre, la dynamique intercommunale serait conservée dans la mesure où la notion de territoire correspondrait aux actuels établissements intercommunaux. Enfin, il rappelle que le périmètre de cet établissement public pourrait encore être modifié.

Madame CANDELIER ajoute qu'il y a nécessité à réformer le fonctionnement des collectivités territoriales. Ce projet de loi aurait pu y contribuer mais le texte voté ne va pas dans ce sens. Les écologistes défendent depuis longtemps une organisation des territoires fondée sur les régions, les intercommunalités et les communes. Ils sont pour la disparition, en Île-de-France, notamment des conseils généraux qui correspondent à des limites administratives vides de sens, Velizy rejoint ainsi GPSO le premier janvier prochain.

Elle considère que le texte proposé par le gouvernement et amendé par l'assemblée nationale et le sénat ne va pas dans le bon sens concernant l'organisation de la région Île-de-France. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, il introduit une nouvelle strate dans le schéma institutionnel, la métropole de Paris, nouvel établissement public de coopération intercommunale, sur le périmètre de Paris et des 3 départements de la petite couronne. Cette nouvelle strate fait disparaître les intercommunalités existantes et aura pour compétences l'aménagement, le logement et le développement durable. Son conseil sera composé d'une partie du conseil de Paris et d'un délégué par commune. Elle note donc que sera créé un syndicat de maires chargé de gérer au bas mot 3 milliards d'euros, sans que les citoyens aient à un quelconque moment le droit ni de s'exprimer sur les projets portés ni sur les élus qui vont les porter. Ceci représente une grave atteinte à la démocratie. Alors que avait été saluée la timide avancée du fléchage pour les conseillers communautaires à partir de mars 2014, qui permettra à toutes les sensibilités d'être présentes au conseil d'agglomération, une métropole sera créée dont les élus auront une moyenne d'âge supérieure à 50 ans, seront à 80% des hommes et auront leur carte en grande majorité dans les partis majoritaires. Le citoyen est complètement oublié dans les dispositions proposées.

Elle note par ailleurs qu'est annoncée la constitution de « territoires », mais sans que soit connu le mode de désignation de leurs membres, sauf que les délégués métropolitains donc les maires en feront obligatoirement partie. En conférant à la métropole des compétences en aménagement, logement et développement durable, la région est considérablement affaiblie dans son rôle de péréquation et de planification du territoire, dépouillée de ses compétences centrales. En distinguant aménagement, logement d'une part et transports d'autre part, une grave erreur est commise, de même que pour les territoires ruraux d'Île-de-France, qui se sentaient déjà parfois relégués, et qui désormais seront exclus du partage métropolitain.

Madame CANDELIER indique que Madame LEBRANCHU a été beaucoup entendue et les sénateurs PS ont vanté un projet qui irait en faveur d'une plus grande péréquation entre territoires du



périmètre de la métropole. Pourtant, rien dans le texte de loi n'apporte une garantie à ce jour de la mise en place d'une réelle redistribution des richesses.

Elle note enfin que la communauté d'agglomération GPSO n'est pas encore parfaite parce que jusqu'à mars prochain l'opposition n'y est pas représentée de façon équitable, imparfaite également parce que, comme d'autres en Île-de-France, elle n'a pas été conçue pour servir un réel projet intercommunal mais uniquement pour bénéficier d'un effet d'aubaine financière. Alors que les lois de décentralisation auraient pu être l'occasion de renforcer le rôle structurant de la région, en lui conférant des pouvoirs plus prescriptifs, de renforcer l'intercommunalité de projets, d'améliorer la démocratie locale, elle considère que le texte qui sort du sénat va à rebours du mouvement de décentralisation engagé depuis 1982. En outre, le texte pose également un problème de constitutionnalité, puisque des conseillers communautaires vont être désignés en mars 2014 et verront leur mandat supprimé le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

De façon générale, le groupe écologiste, même s'il ne partage pas la même vision de la future métropole que la majorité, annonce son vote en faveur du vœu.

Monsieur DETOLLE indique que la mise en place de cet établissement impliquerait que les conseillers communautaires, élus en mars 2014, verraient leur mandat supprimé quelques mois plus tard, ce qui est une déconsidération des citoyens. C'est également préjudiciable à la démocratie dans la mesure où les compétences transférées le seront sans l'accord des communes, au contraire de ce qui se fait actuellement dans le cadre des intercommunalités.

**La délibération est adoptée à la majorité, avec 3 votes contre : M. BLANDIN, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAI.**

**5. Intercommunalité - Création de SO DIGITAL Agence Numérique Communautaire sous forme de Groupement d'Intérêt Economique Public (GIP) - Approbation de la convention constitutive et autorisation donnée au Maire pour la signer.**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité avec une abstention (Melle CANDELIER).*

Monsieur le Maire énonce les grands objectifs liés à la création d'une agence numérique communautaire dénommée « Seine Ouest Digital » sous la forme juridique d'un groupement d'intérêt public. Ce GIP a vocation à favoriser la lisibilité de Grand Paris Seine Ouest en réalisant plusieurs objectifs : promouvoir GPSO comme un pôle d'innovation majeur, faciliter l'appropriation des nouveaux usages numériques, promouvoir l'expérimentation, tester de nouvelles pratiques.

Monsieur BLANCHARD indique que son groupe est favorable à toute initiative qui vise à favoriser la lisibilité de projet comme le territoire numérique. Il indique que le groupe Europe Ecologie Les Verts est régulièrement intervenu pour expliquer que l'argent public devait être utilisé pour améliorer les logiciels libres plutôt que pour acheter des logiciels propriétaires. C'est un positionnement qui trouve aujourd'hui un large écho, au sein de l'administration de l'État et de nombreuses collectivités locales. Des portails professionnels existent qui permettent aux collectivités abonnées d'accéder en ligne aux applications métiers de leur choix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité. Melle CANDELIER ne prend pas part au vote.**

**6. Fonds d'Insertion pour les Jeunes (FIJ) - Signature avec le Département des Hauts-de-Seine de la convention relative à la délégation administrative des aides financières individuelles du FIJ au titre des années 2014, 2015 et 2016.**

**Rapporteur : Monsieur BARRIER**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité. La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BARRIER qui expose le rôle du fonds d'insertion de la jeunesse. Ce fonds est un dispositif départemental qui a pour vocation d'apporter une aide aux jeunes en difficulté âgés de 16 à 25 ans, en vue de favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle, et faciliter leur autonomie. Depuis 2008, la ville est déléguée par voie de convention triennale pour prendre en charge la gestion du fonds au plan local.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**7. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - Autorisation donnée au Maire de signer avec le Département des Hauts-de-Seine une convention fixant les modalités de participation financière de la Ville de Sèvres au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2013**

**Rapporteur : Madame MAZARD**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité. La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité.*

Madame MAZARD expose qu'il s'agit d'autoriser le Maire à signer une convention avec le Département des Hauts-de-Seine fixant la participation financière de la ville de Sèvres au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) à hauteur de 0,15 € par habitant, soit 3 562,47 € au titre de l'accès, le maintien et l'accompagnement social lié au logement et 847,81 € au titre des impayés d'énergie, soit un montant total de 4 410,28 euros au titre de l'année 2013.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**8. Présentation du Rapport social 2012.**

**Rapporteur : Monsieur SIMONNET**

*La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité.*

Monsieur SIMONNET indique que le rapport social reprend comme tous les ans, l'ensemble des actions sociales de la ville de Sèvres auxquelles s'ajoutent, sous leur responsabilité, les rapports d'activités des associations ayant une action sociale sur la ville. Du fait de la longueur de ce rapport, Monsieur SIMONNET propose d'organiser une réunion au cours de laquelle les élus pourront demander les précisions qui pourraient leur être utiles. Quelques chiffres sont tout de même rappelés : le nombre de repas distribué à destination des personnes âgées est en hausse, de même que le nombre d'entre elles lié au programme de télé-assistance. Un système de micro-crédit a également été mis en place.

Monsieur BLANCHARD intervient pour remarquer que le Département ne finance plus le plan canicule. De même, Madame DE LONGEVIALLE MOULAÏ indique quelques modifications à apporter au compte-rendu de la commission de la famille, dans la mesure où, lors de la séance, elle s'est interrogée sur la pérennité des actions données par les associations et non sur la pérennité des informations données par les associations.

**Il est pris acte du rapport social à l'unanimité.**

**9. Affaires scolaires - Participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Ste Jeanne d'Arc - autorisation donnée au Maire de signer un avenant n° 9 à la convention du 29 novembre 1995**

**Rapporteur : Monsieur TOURIN**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité avec deux abstentions (M. BLANDIN et Melle CANDELIER). La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à la majorité, un vote contre (Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ).*

Monsieur TOURIN présente les clauses de l'avenant n° 9 à la convention signée le 29 novembre 1995 avec l'école privée Sainte Jeanne d'Arc, fixant les conditions de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école. Le montant de la subvention de fonctionnement versée à l'école pour chaque élève sévrien passera de 797,10 € en 2013 à 831 € en 2014, 866 € en 2015 et 900 € en 2016.

Monsieur DURDUX ajoute qu'il souhaite obtenir, depuis 2008, le coût direct de scolarisation qui est directement proportionnel au nombre d'élèves et les coûts qui ne sont pas proportionnels au nombre d'élèves de façon à ce qu'il puisse y avoir une comparaison juste entre le coût de scolarisation des enfants dans les écoles publiques de Sèvres et dans l'école Jeanne d'Arc. Il souligne que, dans ces conditions, l'augmentation de la subvention étalée sur trois ans ne semble pas recevable.

Monsieur TOURIN rappelle que la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc est une obligation imposée par la loi et par une circulaire du 15 février 2012 qui définit la liste des dépenses obligatoires à prendre en compte pour calculer le coût annuel moyen d'un enfant scolarisé dans les écoles publiques, les subventions à accorder aux écoles privées ne pouvant être supérieur à ce coût. A la suite des discussions entre la ville et l'école, un accord a été trouvé qui est bon pour la ville comme pour l'école. Dans le cas où les enfants n'étaient pas scolarisés dans cette école mais dans une école publique, le coût serait bien plus important : il faudrait construire une nouvelle école.

**La délibération est adoptée à la majorité, avec 3 votes contre : M. BLANDIN, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ.**

#### **10. Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois**

**Rapporteur : Madame SARINELLI**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité.*

Soulignant le caractère récurrent de ce type de délibération, Madame SARINELLI indique qu'il s'agit de permettre à des agents de bénéficier d'un avancement et de recruter sur des emplois vacants.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **11. Bâtiments communaux - Approbation d'une convention relative à la participation financière de l'association "Tennis Club de Sèvres" aux travaux de réhabilitation des courts de tennis situés rue de Wolfenbüttel**

**Rapporteur : Monsieur FORTIN**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité. La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité.*

Monsieur FORTIN indique qu'il s'agit de concrétiser l'engagement pris par le Tennis Club de Sèvres de participer au financement des travaux, qui sont en cours d'achèvement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **12. Modernisation de la médiathèque - Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention d'investissement au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Karoutchi**

**Rapporteur : Madame DESTOUCHES**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité. La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité.*

Monsieur le Maire, en l'absence de Madame DESTOUCHES, rapporte le sujet qui consiste à solliciter de Monsieur Roger KAROUTCHI, Sénateur des Hauts de Seine, une subvention d'investissement de 50 000 €, au titre de la réserve parlementaire, pour le financement des travaux d'aménagement intérieur de la médiathèque estimés à 1 118 033 € HT.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **13. Budget communal - Attribution d'une subvention complémentaire à l'association "Comité des Fêtes et des Jumelages".**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité avec une abstention (M. BLANDIN).*

Monsieur DETOLLE expose que le projet de délibération attribue à l'association « Comité des Fêtes et des Jumelages », une subvention complémentaire de 13 000 € au titre de l'exercice 2013, afin de permettre, dans le cadre des activités liées aux jumelages, le financement de dépenses imprévues au moment de l'adoption du budget de l'association pour 2013.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **14. Affaires domaniales - Cession d'une bande de terrain situé avenue Bracquemond à Monsieur BERROU et Madame HEMERY**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité.*

Monsieur DETOLLE indique qu'il s'agit d'approuver la cession d'une bande de terrain de 66 m<sup>2</sup> située avenue Félix Bracquemond, dans l'actuelle parcelle cadastrée AC 425, à Monsieur Loïck BERROU et Madame Cathelyne HEMERY, pour un prix de 25 000 €, hors frais notariés, à la charge de l'acquéreur. L'estimation des Domaines était de 21 000 €. Le prix de vente proposé a été fixé à 25 000 € pour tenir compte des frais intermédiaires engagés par la ville.

**La délibération est adoptée à l'unanimité. M. BLANDIN ne prend pas part au vote.**

### **15. Affaires domaniales - Echange de parcelles entre la Ville de Sèvres et l'Office National des Forêts (ONF)**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité.*

Après avoir rappelé le caractère ancien du dossier, Monsieur DETOLLE indique qu'il s'agit de confirmer le projet d'échange de parcelles entre la ville de Sèvres et l'Office National des Forêts. Les parcelles à échanger sont une bande de terrain boisé de 810 m<sup>2</sup> située sur la commune de Châtenay-Malabry appartenant à la Ville et deux délaissés situés route de Gallardon, respectivement à l'angle de la rue Pasteur et de la rue des Verrières, pour l'ONF. Compte tenu de l'avis des domaines, l'échange serait réalisé moyennant le versement par la ville d'une soulte de 2 000 €.

**La délibération est adoptée à l'unanimité. M. BLANDIN ne prend pas part au vote.**

**16. Intercommunalité - Approbation de l'acte constitutif du groupement pour l'achat de gaz naturel et efficacité énergétique du SIGEIF.**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité.*

Monsieur DETOLLE indique qu'il s'agit de prendre acte du retrait du SIGEIF du groupement de commande pour l'achat de gaz naturel et d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique. La Ville, qui est membre de ce groupement de commande, devrait s'acquitter une cotisation estimée à 4 195 €.

**La délibération est adoptée à l'unanimité. M. BLANDIN ne prend pas part au vote.**

**17. Intercommunalité - Information du Conseil municipal sur le volet financier du programme d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de communications électroniques réalisé par le SIGEIF au titre de l'exercice 2012.**

**Rapporteur : Monsieur PATRY**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a pris acte. La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité.*

Monsieur PATRY mentionne qu'il s'agit de prendre acte du montant du programme des travaux d'enfouissement des réseaux situés rues Riocreux, Nungesser et Coli et Escalier du Parc pour l'année 2012, pour un montant fixé par le maître d'œuvre à 292 985,58 € TTC (soit une diminution de près de 28 000 € par rapport à l'estimation initiale).

**La délibération est adoptée à l'unanimité. M. BLANDIN ne prend pas part au vote.**

**18. Intercommunalité - Approbation et autorisation donnée au Maire de signer avec le SIGEIF l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Blaise Pascal.**

**Rapporteur : Monsieur PATRY**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité. La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité.*

Monsieur PATRY indique qu'il s'agit d'approuver l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire passée entre la Ville, le SIGEIF et la société Bouygues Energies & Services (ex-ETDE), pour les travaux d'enfouissement des lignes aériennes électriques de distribution publique, de communication électronique et d'éclairage public rue Blaise Pascal. Le montant estimatif des travaux était de 66 186 €. Cette estimation financière des travaux est modifiée à l'issue des études validées du maître d'œuvre. La nouvelle estimation est fixée à 93 546 €.

**La délibération est adoptée à l'unanimité. M. BLANDIN ne prend pas part au vote.**

**19. Intercommunalité - Autorisation donnée au Maire de signer avec Numéricable les conventions relatives à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques pour les rues Blaise Pascal, Riocreux, Escalier du Parc et Nungesser et Coli.**

**Rapporteur : Monsieur PATRY**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité. La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité.*

Monsieur PATRY énonce qu'il s'agit d'approuver la convention et son annexe relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques passée avec la société Numéricable, au titre de la réalisation du programme d'enfouissement des rues Blaise Pascal, Nungesser et Coli, Riocreux et de l'Escalier du Parc.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**20. Désignation d'un représentant de la Ville au conseil d'administration de l'Etablissement public de coopération culturelle "Sèvres Espace Loisirs", en remplacement de Monsieur Grégoire DE LA RONCIERE.**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

Monsieur le Maire indique la nécessité de pourvoir le siège laissé vacant par la démission de Monsieur de la RONCIERE au sein du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Sèvres Espace Loisirs ».

Monsieur le Maire présente au nom du groupe majoritaire la candidature de Monsieur Franck-Eric MOREL, qui a repris au sein de la Municipalité les dossiers liés à la culture.

**Monsieur Franck-Eric Morel est élu à l'unanimité avec 6 abstentions : M. BLANDIN, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAI, M. BLANCHARD, Melle CANDELIER, Mme ROSSI.**

**21. SEMI-SEVRES - Rapport annuel au Conseil municipal sur la situation de la société en 2012.**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité.*

Après avoir indiqué qu'il ne prendrait pas part au vote puisque étant président de la SEMI-SEVRES, Monsieur le Maire donne la parole à Madame MAZARD. Celle-ci indique que le rapport de Compte-rendu analytique de la séance du 9 octobre 2013

la SEMI-SEVRES est constitué des rapports de gestion, des comptes annuels et des rapports généraux des commissaires au compte. Il s'agit d'approuver ce rapport au titre de l'année 2012 sur la situation de la SEMI-SEVRES.

Monsieur DURDUX rappelle que la SEMI-SEVRES va devoir réaliser des travaux afin d'améliorer l'efficacité énergétique. Aussi, il note qu'il est important de trouver des solutions pour ne pas mettre à contribution les locataires dans la mesure où il s'agit de logements sociaux.

Monsieur le Maire répond alors que le fonctionnement normal, dans le cas d'une rénovation pour améliorer le bilan énergétique, consiste à mettre à contribution les locataires. Cette contribution ne correspond cependant pas au coût exact de l'opération mais seulement d'une partie.

**La délibération est adoptée à l'unanimité. En sa qualité de Président de la SEMI-SEVRES, M. KOSCIUSKO-MORIZET ne prend pas part au vote.**

## **22. SAEM Val de Seine Aménagement - Rapport annuel au Conseil municipal sur la situation de la société en 2012**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

*La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 7 octobre 2013 a donné un avis favorable à l'unanimité avec deux abstentions (M. BLANDIN et Melle CANDELIER).*

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'approuver le rapport présenté sur la situation de la SAEM Val de Seine Aménagement au titre de l'exercice 2012 et de donner quitus au représentant de la commune au conseil d'administration de la société, de l'exécution de son mandat au cours de l'année 2012.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 3 abstentions : M. BLANDIN, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ.**

## **23. Compte rendu de la délégation au Maire**

**Rapporteur : Monsieur BARRIER**

**Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de la délégation au Maire.**

\*\*\*

### **Examen des questions orales**

Monsieur le Maire passe ensuite à la question orale du groupe des élus socialistes présenté par Monsieur DURDUX.

Monsieur DURDUX souhaiterait connaître la composition de la délégation d'élus et de fonctionnaires qui s'est rendue aux Etats-Unis, dans la ville jumelle de Mount Prospect, ainsi que les



objectifs du voyage, sa durée, la liste des participants, le coût de déplacement et ses modalités de financement.

Monsieur le Maire a rappelé, tout d'abord, que la ville de Sèvres est jumelée avec Mount Propect depuis l'an 2000 et avec Wolfenbüttel depuis cinquante ans. Ensuite, il a indiqué qu'une rencontre se faisait alternativement tous les deux ans. Les personnes conviées à un déplacement sont celles qui ont largement participé lors de la venue en France d'une délégation. Le voyage a duré six jours et a coûté 12 000 € à la Ville. La délégation était constituée de quatorze membres dont dix élus. Ce déplacement a été l'occasion de rencontrer le nouveau Maire de Mount Prospect et d'en apprendre plus sur des pratiques différentes, telle que l'enseignement des langues en école élémentaire. Ces jumelages sont également un moyen de permettre des échanges (accueil et déplacement de quinze lycéens, échanges avec le Conservatoire ou la bibliothèque...). Monsieur le Maire note enfin que des élus de l'opposition sont déjà venus lors d'un des déplacements en Allemagne.

Monsieur BLANDIN note qu'il est d'autant moins facile d'y participer qu'ils ne sont pas prévenus.

Monsieur le Maire rappelle que les rencontres se font à des dates régulières. Madame SARINELLI ajoute que, lors des rencontres, elle fait appel à toutes les bonnes volontés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

*Compte-rendu analytique approuvé, à l'unanimité, en séance du Conseil municipal du 12 décembre 2013.*